



COMMISSION

« ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »



Réunion du 24 novembre 2017

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	22
LISTE DES DOCUMENTS.....	23

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
«ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE»
- 24novembre2017 -

Président : Xavier TIMBEAU

Rapporteurs : Claire PLATEAU, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Sylvain MOREAU, Service de la donnée et des études économiques (Sdes) – Ministère de
la transition écologique et solidaire

Responsable de la commission : Catherine BELLER (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	4
I. POINTS D'INFORMATION.....	4
II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2018 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	9
III. LES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ.....	13
CONCLUSION.....	22

Liste des participants

AFSA	Cédric	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
AUBERTIN	Catherine	Institut de recherche pour le développement (IRD)
BARNIER	Florian	Muséum national d'histoire naturelle
BEGUE	Chloé	Association Humanité et Biodiversité
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BOMPARD	Jean-Pierre	Association Humanité et Biodiversité
BRACHET-DUCOS	Corinne	Association Agiv Gentilly
BRUN	Pierre-Guillaume	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
BRUNETIERE	Jean-René	Chaire Économie du climat
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DUVAL	Guillaume	Alternatives économiques
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique (ASP)
JOASSARD	Irénée	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (Sdes)
LAUNOIS	Lionel	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)
LEOMANT	Isabelle	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)
LEVEQUE	Antoine	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (Sdes)
MAUCHAMP	Luc	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (Sdes)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
PLATEAU	Claire	Insee – Direction des Études et synthèses économiques (Dese)
PREVOT	Denis	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
WITTE	Isabelle	Muséum national d'histoire naturelle

La séance est ouverte à 10heures35, sous la présidence de XavierTimbeau.

INTRODUCTION

Xavier TIMBEAU

Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette Commission que j'ai l'honneur de présider pour la première fois. Je vous prie de m'excuser pour les manquements au protocole que je pourrais commettre à ce nouveau poste. C'est un grand honneur pour moi de succéder à Michèle Pappalardo.

Notre séance d'aujourd'hui se tient sur un format assez ramassé. Après un point sur les objectifs de développement durable par Jean-René Brunetière et Sylvain Moreau, nous examinerons le programme de travail de la statistique publique dans le domaine du développement durable. Enfin, nous aborderons le thème central de notre séance sur les indicateurs de biodiversité avec deux orateurs du Sdes (Service de la donnée et des études statistiques), Antoine Lévêque et Irénée Joassard. J'espère que le débat sera fructueux. Nous vous proposerons ensuite un avis sur le sujet.

POINTS D'INFORMATION

La mise en place du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (ODD)

Jean-René BRUNETIERE, Président du groupe de travail

Le groupe de travail du Cnis sur les objectifs du développement durable a été mandaté par le Bureau du Cnis le 19 octobre, mais nous avons commencé à travailler en amont dans le cadre d'un groupe restreint. J'ai l'honneur de présider ce groupe avec deux rapporteurs, Frédéric Vey et Sylvie Eghbal-Téhérani.

Le groupe restreint rassemblait essentiellement les administrations productrices de données et les administrations responsables des politiques. Il s'est réuni par deux fois pour élaborer quelques outils de travail et méthodes que nous avons proposés cette semaine à la première réunion du groupe plénier qui comprenait aussi des représentants de toutes les parties prenantes de la société civile (ONG, experts, syndicats, etc.). Nous avons sollicité 95 personnes. Nous avons obtenu un bon taux de réponse avec 75-80 personnes. La première réunion rassemblait 60 personnes d'origines très diverses.

Je ne rappellerai pas les objectifs de développement durable. Ils ont été adoptés en début d'année par l'ONU dans 17 chapitres. Chaque année, un forum de haut niveau se déroule en juillet et les gouvernements de chaque pays choisissent de rapporter les efforts qu'ils ont réalisés en faveur de cette stratégie internationale du développement durable. Les objectifs sont détaillés en cibles elles-mêmes détaillées en indicateurs. Selon le comptage, il en existe environ 240. Ces indicateurs présentent des états d'avancement très différents. Pour un tiers d'entre eux, ces indicateurs sont totalement documentés (« Tier 1 »). Pour un autre tiers, la méthodologie est définie, mais les indicateurs ne sont pas calculés par tous les pays (« Tier 2 »). Enfin, la méthodologie elle-même n'est pas encore définie pour un tiers des indicateurs (« Tier 3 »).

Le groupe de travail a pour mission de préparer une liste des indicateurs qui vont servir à mesurer la contribution de la France à cette stratégie des objectifs du développement durable. Cette liste comprendra un certain nombre d'indicateurs proposés par l'ONU, mais aussi des indicateurs alternatifs, lorsque l'indicateur tel qu'il est formulé par l'ONU n'est pas disponible en France, mais que le pays possède un indicateur très proche, voire meilleur pour rendre compte du sujet considéré. Enfin, la liste comportera des indicateurs complémentaires qui viendront illustrer les stratégies propres à la France. Un grand nombre de ces indicateurs sera fourni par les tableaux de bord des différentes stratégies en vigueur en France (développement durable, biodiversité, santé, etc.).

Le livrable comportera deux parties. La première partie sera formée de la liste complète des indicateurs – que nous avons fixée à 100. Sur les 80 indicateurs de l'ONU qui sont d'ores et déjà calculés, une trentaine ne se révélera pas très pertinente pour la France. Cependant, avec l'outre-mer, de nombreux indicateurs non significatifs pour la métropole devront quand même être illustrés. Les indicateurs alternatifs et complémentaires seront de l'ordre d'une cinquantaine. Fixer une limite permet de faire des sélections et d'évaluer l'importance relative des sujets.

En termes de programme de travail, le groupe plénier se scinde en trois sous-groupes qui se répartissent les objectifs de dimension environnementale, sociale ou économique. Ces sous-groupes se réuniront à deux reprises début février et fin mars. Une deuxième réunion du groupe plénier est prévue en mai pour adopter ces indicateurs afin de pouvoir, en juin, fournir un rapport qui alimentera le rapport de la France au forum politique de haut niveau.

Outre cette liste des indicateurs, nous fournirons le calcul et l'habillage des indicateurs qui seront rapportés en juin par la France. Chaque année, l'ONU s'intéresse à un tiers des objectifs (soit six). La France a choisi de rapporter sur ces six objectifs tous les ans. Les travaux devront donc être totalement au point pour cette date.

Nous laissons néanmoins un peu de temps aux services statistiques pour calculer et habiller les indicateurs des douze autres objectifs. Par habillage, j'entends qu'il faut y adjoindre les métadonnées et tous les éléments permettant de comprendre les tenants et les aboutissants de l'indicateur. Il n'appartient pas, en revanche, au groupe d'évaluer la performance de quiconque au regard de ces indicateurs.

Pour faciliter le travail des sous-groupes, le groupe restreint a mis au point des grilles d'analyse. Une première grille permet d'analyser les indicateurs de l'ONU s'agissant de leur pertinence pour la France, leur domaine d'application et la possibilité de les calculer. Une seconde grille vise à proposer des indicateurs alternatifs ou complémentaires. Chaque membre des sous-groupes de travail a la liberté de proposer l'indicateur de son choix, sous réserve d'argumenter sa proposition. Tous les documents concernant ce chantier seront diffusés sur un site accessible aux membres du groupe et aux services concernés.

Les ODD du reporting de juin 2018

Sylvain MOREAU, Sdes

J'interviens ici en tant que représentant du Commissariat général au développement durable (CGDD) qui joue le rôle de metteur en scène des ODD pour la France et élabore les rapports présentés au forum de haut niveau qui se tient tous les ans en juillet pour faire un point sur l'avancée des ODD. Il est prévu deux examens obligatoires sur l'avancement de la mise en œuvre nationale des ODD par pays.

La France a choisi dès le départ de présenter un rapport annuel. Dès 2016, la ministre a présenté un rapport à l'ONU alors même que les indicateurs n'avaient pas été totalement choisis pour la France. Nous réfléchissons au sujet de longue date et la réflexion internationale a permis d'identifier 232 indicateurs, dont des indicateurs statistiques ou des indicateurs de suivi des politiques. Un travail a été réalisé en 2016 et 2017 pour identifier le nombre d'indicateurs existants en France. L'Insee a publié cette liste d'indicateurs ce qui a permis de s'y appuyer en 2017 pour le deuxième rapport. Un nouveau point d'étape est prévu en juin 2018. Un tiers des objectifs est audité chaque année sur un thème précis. En 2017, l'analyse portait sur le thème « *éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation* ». En 2018, elle a pour thème la « *transformation vers des sociétés durables et résilientes* » et concerne les deux ministères dont le Sdes est le Service statistique ministériel (SSM), c'est-à-dire les ministères en charge des politiques de l'environnement, du logement et des transports. Un travail spécifique est mené pour la mise en œuvre de ces indicateurs de façon à élaborer le rapport qui sera présenté en juillet 2018. En 2019, le thème examiné sera « *encapaciter les personnes et assurer l'inclusivité et l'équité* ».

Les ODD examinés en 2018 concernent principalement l'eau et nécessiteront un travail spécifique pour les DOM. Ces ODD sont les suivants :

- 6.) garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- 7.) garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- 11.) faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- 12.) établir des modes de consommation et de production durables ;
- 15.) préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- 17.) renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Avec la mise en place de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et la réflexion en cours sur les indicateurs pour la stratégie mer et littoral, la France a déjà bien travaillé sur les écosystèmes. C'est sur le dernier objectif que la statistique possède le moins d'indicateurs. Nous avons estimé la disponibilité des indicateurs pour ces ODD. Pour l'objectif 17, par exemple, nous considérons que quatre indicateurs sont disponibles et que treize ne le sont pas. Pour l'objectif 11, les trois indicateurs indisponibles ont trait à la décomposition par genre, au handicap ou au harcèlement. Or ces données ne sont pas disponibles actuellement et ne le seront vraisemblablement pas pour le prochain rapport.

Le groupe de travail du Cnis devrait rendre ses conclusions début 2019. Le rapport 2018 sera rédigé avec les acteurs du ministère. Le premier rapport avait été élaboré en collaboration avec différents ministères, notamment les hauts fonctionnaires en charge du développement durable qui travaillaient avec les SSM concernés pour les politiques relevant de leur ministère.

Échanges avec la salle

Xavier TIMBEAU

Le rapport ne présente pas que des indicateurs.

Sylvain MOREAU

Le premier rapport présentait les politiques qui pouvaient relever du développement durable, et associait les indicateurs utilisés pour mesurer leur avancement.

Xavier TIMBEAU

Ce rapport sera-t-il présenté par le ministre ?

Sylvain MOREAU

Il s'agit d'un rapport sur table. Le premier avait été présenté par Ségolène Royal en 2016. Je pense qu'en 2018 la commissaire présente à l'ONU pourra répondre aux questions.

Claire PLATEAU, Insee

Je fais partie du groupe des experts qui travaille à la définition des indicateurs et à leur mise en œuvre. La liste des 232 indicateurs (sans double compte) n'est pas optionnelle pour le rapport mondial. Une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU de juillet 2017 les a formellement entérinés. C'est la première fois que l'Assemblée s'intéresse à des indicateurs et dresse une feuille de route pour les mettre en œuvre. Cette liste n'est toutefois pas complètement figée, elle pourra être révisée en 2020 et en 2025 pour tenir compte des développements méthodologiques futurs, mais tous les pays du monde sont censés fournir ces données pour le rapport annuel du secrétaire général de l'ONU publié en juillet. Les données nationales servent à calculer les indicateurs agrégés au niveau mondial. Ces données harmonisées par les agences sont également consultables par tous sur le site de la division statistique de l'ONU. Le processus se met en œuvre en ce moment de manière accélérée, car nous approchons de la date de révision de la liste, en 2020. Les pays vont être davantage sollicités pour transmettre leurs données pour le prochain rapport de juillet 2018. La définition des indicateurs est précise car les indicateurs doivent être harmonisés pour permettre le calcul de l'indicateur agrégé mondial. Des méthodes de calcul ont été établies. Les pays devraient toujours être invités à valider leurs données qui peuvent avoir été ajustées par les agences onusiennes pour les harmoniser avant leur publication dans la base onusienne.

Sur la base du volontariat, les pays peuvent présenter un rapport national au forum de haut niveau (*High-level political forum*). Ils peuvent aussi faire des rapports d'étape transmis pour information mais qui ne sont pas font pas l'objet d'une présentation par le ministre. En 2019 (*il en est prévu un tous les quatre ans*), un point sera effectué à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'avancée de la mise en œuvre de ces indicateurs de développement durable. Une feuille de route a été définie sur ce rapportage. Je reviens d'une réunion du groupe et j'ai été informée du regret que la partie statistique du rapport ne soit pas suffisamment visible et que les rapports des pays restent un peu trop politiques et ne s'appuient pas suffisamment sur des données comparables. Une réflexion va donc s'engager pour définir la feuille de route après 2019 afin de faire en sorte que les pays rapportent sur les indicateurs qui ont été établis par l'ONU, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Jean-René BRUNETIERE

Parallèlement au mandat du groupe de travail, les services statistiques français communiquent à l'ONU toutes les données nécessaires au calcul par les agences onusiennes de l'ensemble des indicateurs définis à l'échelle internationale. Cela ne relève pas de notre champ de travail. La présence de Mme Plateau dans le groupe de travail se révèle très précieuse, de par sa capacité à assurer la liaison entre les deux démarches.

Guillaume DUVAL, Alternatives économiques

Je représente le Conseil économique social et environnemental (Cese) au sein du Cnis. J'avais une interrogation, mais elle a partiellement reçu une réponse. Certes, certains indicateurs ne concernent pas vraiment la France. Néanmoins, pour disposer de données comparables à l'échelle mondiale, tous les pays doivent fournir les mêmes indicateurs. L'une des avancées des ODD par rapport à la période antérieure vient justement du fait qu'ils ne concernent pas uniquement les pays du Sud.

Sur l'eau et l'assainissement, je conçois que l'indicateur tel qu'il est prévu dans les ODD puisse concerner assez marginalement la France métropolitaine. Néanmoins, des questions se posent de manière non négligeable sur une partie du territoire français quant au caractère buvable de l'eau. Ne paraîtrait-il pas pertinent de l'aborder quand même ?

Jean-René BRUNETIERE

Cela fait partie des sujets qui seront débattus dans le groupe.

Xavier TIMBEAU

Quel est le programme de rapportage du groupe auprès de cette Commission ?

Jean-René BRUNETIERE

Ce groupe n'est pas rattaché à une commission, mais au bureau, car toutes les commissions sont plus ou moins intéressées par le sujet. Nous avons donc décidé de répondre à l'invitation de toutes les commissions qui nous solliciteraient. Nous nous tenons à votre disposition.

Xavier TIMBEAU

C'est noté.

Luc MAUCHAMP, ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)

Je suis chef de projet sur l'évaluation des politiques de l'eau, la biodiversité et la réforme territoriale. Quel est le lien entre ces travaux et les trois démarches nationales que sont les nouveaux indicateurs de richesse liés à la loi Sas, les indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable et les rapports sectoriels auprès des instances onusiennes ? Ces travaux sont-ils effectués en cohérence ? Ces exercices nous mobiliseront-ils en parallèle ?

Jean-René BRUNETIERE

Tous ces travaux et bien d'autres dans le domaine de la santé ou des questions sociales ont vocation à être examinés par le groupe de travail. Je pense que les indicateurs dits alternatifs ou complémentaires seront issus de ces travaux. La stratégie nationale du développement durable comportera quelques dizaines d'indicateurs. Nous ne les reprendrons pas tous, mais nous essaierons d'identifier les plus significatifs.

Sylvain MOREAU

Les dix indicateurs de la loi Sas se retrouveront très certainement dans les indicateurs des ODD. Ils ont été définis dans un processus de réflexion réunissant le Cese et France Stratégie. Une réflexion est en cours à Matignon sur le suivi de ces indicateurs.

S'agissant de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), une réflexion conduite avec un groupe du Conseil national de la transition écologique (CNTE) a permis de définir une centaine d'indicateurs sur les aspects plus environnementaux. Une grande partie de ces indicateurs nourrit les ODD. La plupart des indicateurs qui ont été identifiés lors de ce processus existaient ou ont été considérés comme intéressants. Je doute en revanche que le rapport au Parlement sur la SNTEDD perdure. Je pense que les ODD ont vocation à jouer un rôle intégrateur. Il me semble également que le rapportage aux agences onusiennes doit être lié aux ODD.

Jean-Pierre BOMPARD, Association Humanité et Biodiversité

Comment allez-vous communiquer sur ces sujets dans le cadre du débat public ? Pour les dix indicateurs de la loi Sas, la démarche s'est déjà révélée compliquée. Il faut sortir du technicisme des statisticiens pour que les opinions puissent s'approprier ces sujets et puissent en discuter.

Jean-René BRUNETIERE

Ces données sont mises à disposition pour que les associations et les journalistes communiquent. Si ces indicateurs apparaissent pertinents aux yeux de tous, ils entreront dans le langage et les débats démocratiques. C'est un instrument à la disposition de tous. Je rappelle par ailleurs que ces indicateurs peuvent être déclinés par région, date, catégories socioprofessionnelles, etc. La composition du groupe de travail est conçue de manière à ce que toutes les parties prenantes puissent s'emparer des données.

Sylvain MOREAU

Actuellement, le sujet des ODD est discuté dans le CNTE et le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI), son équivalent au sein du ministère des Affaires étrangères. L'évolution de ces commissions consultatives est mise en question. La formation d'une seule grande instance consultative est envisagée. Je pense que c'est dans cette enceinte que seront discutés les aspects politiques et les indicateurs.

Claire PLATEAU

La désagrégation des données « afin de garantir qu'il n'y aura pas de laissés pour-compte du développement durable » fait partie de la résolution de l'ONU qui décrit les objectifs de développement durables mais qui précise aussi les niveaux de désagrégation souhaités pour les indicateurs. Tous les indicateurs ont vocation à être désagrégés, si cela est pertinent. Je suppose que la déclinaison française le fera également.

Concernant l'harmonisation des données entre les différents rapports, en particulier ceux des agences onusiennes, sur les questions sectorielles, la Commission statistique de l'ONU recommande de se coordonner et de se partager au mieux les données afin d'éviter les duplications et les incohérences. De même en France, nous aurons intérêt à bien lire la définition des indicateurs onusiens pour ne pas retenir au niveau national un indicateur voisin, mais qui se révélerait différent de l'indicateur attendu pour le rapport mondial. Cela augmenterait inutilement la charge de travail et nuirait à la communication autour de ces indicateurs. La commission statistique de l'ONU a même prévu, en cas de désaccord avec un pays, une base annexe expliquant les différences entre l'indicateur onusien et l'indicateur national. La communication constitue un sujet très important à l'échelle internationale. Des concours sont même prévus dans les écoles ou les entreprises pour raconter des histoires autour des ODD pour une bonne appropriation. Eurostat et l'ONU-Genève ont proposé des présentations. Récemment, Eurostat a publié un rapport et mis en place un site pour consulter facilement les indicateurs et faire des comparaisons entre pays.

Xavier TIMBEAU

Une réflexion est-elle engagée dans le travail de désagrégation pour la mise à disposition des sources anonymisées ? Cette mise à disposition participe de la confiance dans les statistiques.

Guillaume DUVAL

Le rapport présente une dimension plus politique. L'appréciation portée sur les chiffres ne dépend pas des services statistiques. Il me paraîtrait intéressant et important qu'au-delà de l'appréciation contenue dans ce rapport, les données du rapport soient elles-mêmes mises à la disposition du public de manière centralisée,

même si elles concernent différents services statistiques. Pour le rapport Sas, par exemple, ce n'est pas le cas aujourd'hui. La visibilité de ce dispositif au niveau de la statistique publique doit être assurée.

Jean-René BRUNETIERE

La mise à disposition des données servant à constituer les indicateurs ne figure pas en tant que telle dans le mandat du groupe de travail. Nous n'avons pas pour mission d'assurer l'open data de tout ce qui contribue à fabriquer des indicateurs. Il est néanmoins évident que lorsque le groupe discutera des métadonnées relatives à chaque indicateur, la question se posera. Dans les questions d'habillage des indicateurs, ce sujet sera étudié au cas par cas. Je n'exclus pas que le groupe de travail évoque ce point de sa propre initiative dans son rapport final.

Claire PLATEAU

Une base de données ODD a été mise en place suite au premier recensement des indicateurs en mars 2017. Elle est téléchargeable sur le site de l'Insee¹ et le site du ministère par objectif ou globalement sous forme de fichiers Excel, avec des séries allant de 2010 à 2015, la source et le lien vers des études pertinentes. La base onusienne est également disponible et permet de télécharger les séries avec les définitions précises. Enfin, les séries liées à la loi Sas seront publiées sur le site de l'Insee², mais elles sont d'ores et déjà disponibles en open data sur le site de Matisson. Vous y trouverez les données nationales, des comparaisons européennes et même des liens pour obtenir les données actualisées. Nous pouvons vous fournir le lien.

Jean-René BRUNETIERE

Ce travail reste à faire pour les indicateurs alternatifs et complémentaires.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2018 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Claire PLATEAU

Les questions de développement durable dépassent le simple cadre de l'environnement. J'évoquerai donc les points majeurs du programme de travail de la statistique publique pour l'année 2018, en laissant à Sylvain Moreau le soin de présenter les travaux réalisés au sein de son ministère.

Tous les services statistiques seront très sollicités par la production des indicateurs de développement durable, que ce soit les dix indicateurs de la loi Sas, les 72 indicateurs de la SNTEDD qu'il faudra décliner au niveau local ou les 232 indicateurs onusiens de l'Agenda 2030 qui devront être rapportés au niveau onusien et complétés pour leur déclinaison française. Outre la production de ces indicateurs, les services statistiques sont consultés pour donner leur avis sur les indicateurs imprécis classés dans la catégorie 3. Nous faisons en effet partie du groupe des 27 pays chargés de la mise en œuvre de ces indicateurs. La FAO (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), par exemple, doit définir avec différents experts l'indicateur lié à l'agriculture productive et durable. Une proposition a été soumise au ministère de l'Agriculture qui a formulé une contre-proposition auprès de la FAO. Cet exercice exige un travail relativement important. À cela s'ajoutent les commandes des groupes sectoriels.

Participer à cette réflexion internationale prend du temps. Dans certains domaines, nous ne sommes pas très habitués à produire des indicateurs. L'Agenda 2030 a notamment introduit la nécessité de mieux mesurer la gouvernance. Les statisticiens n'ont pas coutume de répondre à une telle demande. Le SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) utilise davantage les sources administratives pour répondre aux questions relatives aux homicides ou à la détention, ou les enquêtes de victimation comme l'enquête CVS (Cadre de vie et sécurité) qui permet de répondre à certaines questions sur les violences sexuelles, le recours aux institutions ou le sentiment de sécurité. Il reste néanmoins des questions auxquelles nous ne savons pas encore bien répondre. Il est donc prévu d'améliorer l'enquête CVS en ajoutant en 2018 un premier module sur la corruption dont sont victimes les personnes qui composent les ménages et un deuxième module sur les comportements à caractère discriminatoire. Cette enquête a été

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>

² Les données sont publiées sur le site Insee depuis le 4 décembre <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281778>

Les données relatives à ces indicateurs sont également disponibles en open data sur [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/les-nouveaux-indicateurs-de-richesse-1/) depuis octobre 2017

présentée lors de la commission précédente. Un travail est également mené sur la diffusion des données. En mars 2017, une première base sur les ODD a été mise en ligne sur les sites de l'Insee et du ministère de l'Écologie. Tous les services statistiques seront de nouveau sollicités pour mettre à jour cette base avec les données 2016.

Outre les indicateurs de développement durable, nous continuons aussi de travailler sur la mesure du bien-être conformément aux recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. L'Insee a mis au point un module bien-être pour l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie) dès 2010 et a réalisé une enquête spécifique en 2011. En 2018, il est prévu de déployer un module sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux. La plate-forme sur le bien-être développée en 2016 et 2017 pour le CEPREMAP (Centre pour la recherche économique et ses applications) devrait également être reconduite en 2018 si cette enquête obtient le visa du comité du label. L'Insee prévoit de travailler avec le CEPREMAP et de réaliser des publications sur les questions de bien-être.

L'Agenda 2030 demande de désagréger les statistiques autant que possible pour ne laisser aucune population de côté, ce qui ne faisait pas partie des recommandations des Indicateurs du millénaire dont les indicateurs en moyenne ne permettaient pas de suivre correctement certaines populations. Pour répondre à cette demande, l'enquête SRCV, jusqu'à présent réalisée sur la France métropolitaine, est étendue ponctuellement en 2018 sur les quatre DOM historiques. L'*Insee Références* du printemps 2018 sur les revenus et patrimoines se focalisera sur les très hauts revenus et les taux d'effort des parents de jeunes adultes pour aider leurs enfants. Pour faciliter l'analyse des données à un niveau local, une convention entre le ministère de l'Écologie et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) devrait favoriser les échanges de données pour l'élaboration et la diffusion du fichier Filocom (fichier du logement communal) qui permet d'obtenir une connaissance localisée des logements et de leurs occupants.

Dans les domaines de la santé et de l'environnement, des travaux sont menés dans le cadre de l'opération Constances qui permet d'obtenir une connaissance longitudinale des déterminants sociaux et environnementaux des personnes en matière de santé. Deux études sont en cours concernant l'environnement et l'exposition à la pollution atmosphérique. L'une aborde les risques de cancer, l'autre traite des performances cognitives des individus. Le géocodage des adresses des participants de la cohorte permet de les lier facilement aux fichiers environnementaux.

S'agissant de l'économie sociale et solidaire, la loi du 31 juillet 2014 invitait l'Insee à enregistrer dans le répertoire SIRENE (Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements) l'appartenance des entreprises à l'économie sociale et solidaire. Cet enregistrement est effectif depuis 2016 et des travaux statistiques sont menés dans ce domaine par l'Insee.

Dans le domaine de l'agriculture, au-delà des enquêtes régulières, deux enquêtes aperiodiques sont prévues en 2018, l'une sur les traitements phytosanitaires en cultures légumières et l'autre sur les pratiques culturales en grandes cultures. Il est également prévu de publier les résultats de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture réalisée en 2016. D'un point de vue administratif, la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) a été rattachée au ministère de l'Agriculture.

Enfin, le département des statistiques structurelles continuera de produire des statistiques sur les bilans environnement des entreprises, notamment les consommations d'énergie dans l'industrie qui font l'objet d'une enquête annuelle, ou les dépenses pour protéger l'environnement.

Sylvain MOREAU

Depuis 2017, le Commissariat général au développement durable (CGDD) est l'administrateur ministériel des données du ministère et de ses établissements publics. À ce titre, il est le correspondant de l'administrateur général des données placé au sein du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP). Le Sdes est la cheville ouvrière de cette mission. Deux services statistiques ministériels exercent cette fonction, la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) dans le domaine de la santé et le Sdes sur les problématiques du logement, du transport, de l'énergie et de l'environnement.

En dehors d'un travail de sensibilisation des différentes directions sur l'accessibilité des gisements de données, cette mission a donné au Sdes un rôle de point focal pour la transmission de données d'un certain nombre d'opérateurs. Depuis l'été 2016, le Sdes dispose ainsi de la totalité des consommations d'énergie (électricité, gaz, hydrocarbures, chaleur) à un niveau local extrêmement fin (Iris - brique de base de diffusion

de données infra-communales). À compter de l'an prochain, nous disposerons de ces mêmes informations au niveau du bâtiment, y compris dans le secteur résidentiel dès lors que cette information recouvre dix logements. Pour les logements individuels, la solution que nous avons imaginée n'est pas encore tout à fait optimale. Nous en tirons une richesse au niveau géographique totalement inconnue jusqu'à aujourd'hui. Ces données ne répondent pas à toutes les questions que nous pouvons être amenés à poser dans le cadre d'enquêtes, mais elles nous amènent à faire évoluer nos systèmes d'information. Nous disposons d'une série d'informations à un niveau géographique extrêmement détaillé. Les autres informations pourront éventuellement être collectées par d'autres moyens. Des investissements relativement lourds seront engagés dans les années à venir. Ils modifieront sensiblement la façon dont nous travaillons dans le secteur de l'énergie et l'offre de données que nous pourrions mettre à disposition dans ce domaine.

Par ailleurs, nous aurons très prochainement accès à toutes les plates-formes des taxis et VTC (Voiture de transport avec chauffeur), ce qui nous offrira des éclairages importants pour enrichir de façon assez conséquente les informations autour de la mobilité des ménages en métropole. Le service statistique ministériel du ministère en charge de l'environnement, des transports et de l'énergie constitue le point focal sur ces données. Ce faisant, notre rôle évolue assez sensiblement. À terme, l'offre de données localisées sera probablement très riche. Dans ces domaines, les systèmes d'information évolueront donc de manière assez forte dans les prochaines années.

Les premiers comptes de l'énergie sont parus en cette fin d'année. Ils complètent le bilan physique que nous présentions jusqu'à présent à l'été. Les rythmes de publication seront donc modifiés à l'avenir. Dès l'an prochain, nous sortirons un bilan physique provisoire en mars sur l'année n-1 et un bilan définitif accompagné d'un bilan monétaire à l'hiver. Sur l'article 179 relatif à la mise à disposition des données des opérateurs sur les consommations à un niveau fin, ces données sont disponibles sur notre site depuis deux ans. Ces données seront accessibles, dès l'an prochain, au niveau du bâtiment.

L'Observatoire national de la mer et du littoral travaille actuellement sur le choix et l'élaboration d'indicateurs concernant la politique Mer et littoral. Le service détient par ailleurs une base sur les véhicules reliée au ministère de l'Intérieur que nous mettons à jour avec les immatriculations. Les appariements avec les contrôles techniques devraient aboutir en fin d'année ou au début de l'année prochaine pour nous permettre de mettre à disposition des informations sur le parc roulant, qui constituera une avancée importante. Enfin, depuis cinq ou six ans, nous gérons au sein du Sdes un observatoire des entrepôts. Une enquête a été réalisée en 2017 sur un échantillon d'établissements afin de recueillir des informations concernant la main d'œuvre, le recours à l'intérim et le service apporté par ces entrepôts. Les résultats devraient être disponibles début 2018. En parallèle, un travail important est mené avec l'Insee sur l'utilisation de ces données pour les aires logistiques.

En 2018, nous renouvellerons aussi l'enquête Mobilité. Contrairement aux enquêtes précédentes, cette nouvelle édition sera articulée avec les enquêtes mobilités réalisées au niveau local par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) suivant une méthodologie identique dans chaque métropole pour obtenir des indicateurs nationaux cohérents. Cette articulation permettra notamment d'obtenir des informations sur des zones rurales dans lesquelles ces enquêtes ne sont pas effectuées.

En 2014, nous avons publié le rapport sur l'état de l'environnement. Le prochain rapport était prévu en 2018. Il devrait cependant paraître début 2019 compte tenu de problèmes de charge de travail et de cohérence entre les différents outils. Le travail est d'ores et déjà engagé. Cette nouvelle version sera légèrement différente des précédentes. Il devrait comporter une synthèse d'une cinquantaine de pages avec quelques focus sur un certain nombre de thématiques et offrir l'accès *via* un site d'informations environnementales à des pages qui seront mises à jour de façon régulière. À l'avenir, nous pourrions donc proposer des éditions beaucoup plus régulières et interactives.

Xavier TIMBEAU

Une réflexion est-elle menée pour relier ces nouvelles données très prometteuses avec des enquêtes ménages ou pour construire des panels de ménages ? Ces éléments se révèlent en effet extrêmement utiles pour analyser les comportements. Connaître la consommation d'énergie par bâtiment apparaît effectivement intéressant, mais des informations précises – recueillies dans ces enquêtes – sur la nature des véhicules ou des bâtiments constitueraient une source essentielle.

Sylvain MOREAU

Une réflexion globale doit être menée sur l'articulation entre les différentes sources de données. L'accès à ces bases soulève de nombreuses questions en termes de fiabilité des données. Pour les consommations d'énergie au niveau des bâtiments, par exemple, nous avons trois semaines pour les mettre à disposition sur le site lorsque nous les recevons des opérateurs, car les acteurs locaux en ont besoin pour satisfaire leurs obligations en matière de rapportage. Nous essayons de corriger et opérer les redressements minimaux, mais il est certain que des erreurs peuvent persister au niveau local. Nous essayons de qualifier la donnée sur le site. Nous devons encore trouver une façon d'augmenter la qualité des données mises à disposition en concertation avec les acteurs locaux.

Certaines réflexions sont en cours sur les panels. Lors de l'enquête Phébus (Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie), nous avons collecté des informations sur les logements et nous demandons le numéro d'immatriculation du véhicule pour effectuer un appariement avec la base de données des véhicules. Des réflexions sont menées autour de ce que pourrait être une enquête logement dans les années à venir. L'une des solutions qui pourraient intéresser les acteurs des autres ministères serait la constitution d'un panel logement que nous suivrions sur la durée.

Nous devons apprendre à travailler avec ces nouvelles données. Elles ne changent pas fondamentalement les méthodes statistiques. Elles nous fournissent en revanche un détail en termes de nomenclatures et de niveaux géographiques que nous ne connaissions pas jusqu'à présent, et la mise en œuvre de certains redressements appelle des façons de travailler un peu différentes. Une personne est spécifiquement chargée du big data au sein de la direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI) de l'Insee.

Jean-Pierre BOMPARD

Le rapport environnement 2019 traitera-t-il spécifiquement des inégalités environnementales ? Souvent, les inégalités sociales s'accompagnent d'inégalités environnementales. Or nous pouvons adopter une attitude assez autonome sur l'environnement, sans nous préoccuper des conséquences potentielles sur la vie sociale de nos concitoyens. Il faut en effet identifier les éventuelles aggravations des inégalités sociales que peuvent induire certaines politiques publiques environnementales. Il n'est pas sain, par exemple, d'aligner la fiscalité du diesel sur la fiscalité de l'essence sans s'apercevoir que certaines zones seront de fait pénalisées par cette mesure. Nous pouvons le voir aussi pour l'habitat autour des zones à risque. L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) avait montré que l'habitat était majoritairement social autour des installations Seveso 2. Il me paraît important de se rapprocher des organismes qui gèrent les risques majeurs pour identifier la population qui vit à proximité.

Guillaume DUVAL

Sur la question du bien-être, des enquêtes importantes existent déjà, comme l'Eurobaromètre. Ces enquêtes ne sont pas aujourd'hui menées par les services statistiques français, mais elles sont prises en compte dans les indicateurs Sas. Serait-il pertinent de les intégrer officiellement ? Faut-il réaliser des enquêtes spécifiques en France ?

S'agissant des produits phytosanitaires, sauf erreur de ma part, les données ne sont pas renseignées depuis de très nombreuses années à l'échelle européenne. Qu'en est-il ? Des comparaisons internationales sont-elles possibles sur ces sujets ?

Claire PLATEAU

La source de l'indicateur de satisfaction de la vie des indicateurs Sas est de l'enquête SRCV française. Une question est reconduite chaque année dans l'enquête. Tous les indicateurs Sas sont produits par le service statistique public et nous avons veillé à disposer de données récentes, c'est-à-dire à n-1, sauf la dispersion des revenus. Même pour l'espérance de vie, une estimation est faite pour avoir une donnée à n-1. Ces données sont mises à jour tous les ans en octobre.

Concernant les produits phytosanitaires, j'ignore ce qu'il en est au niveau d'Eurostat. Rien n'est prévu actuellement dans la définition proposée par la FAO pour mesurer les progrès vers une agriculture productive et durable (indicateur ODD). La France s'est étonnée de cette absence et la FAO a souligné qu'il était extrêmement difficile de les prendre en compte au niveau international. Cet élément soulève en effet

des problèmes de nomenclature pour prendre correctement en compte la concentration et la dilution des produits.

Sylvain MOREAU

Le rapport sur l'état de l'environnement reste une synthèse. Aucun focus spécifique n'est prévu sur les inégalités environnementales dans les rapports thématiques. Des éléments pourront toutefois émerger de ces rapports qui portent sur les aspects « santé et environnement », « société et climat » et « ressources ». Nous pourrions envisager que les thèmes évoluent et qu'un thème spécifique sur les inégalités environnementales soit désormais établi. S'agissant des risques d'inondation ou Seveso, il me semble que des travaux ont été réalisés par le passé. Nous avons accès aux données de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) sur ces sujets.

Irénée JOASSARD, Sdes

Dans l'édition 2014 du rapport sur l'état de l'environnement, nous avons réalisé un croisement des populations situées à moins de 500 mètres ou un kilomètre des sites Seveso et des sites nucléaires, et des populations exposées au risque d'inondation. Nous n'avons pas classé ces populations par niveau de pauvreté, mais nous pourrions sans doute aller plus loin dans ce domaine.

L'édition 2014 comportait également des parties traitant spécifiquement des inégalités environnementales, notamment les travaux de l'Ineris sur l'exposition aux polluants ou les travaux sur l'exposition au bruit et à la pollution de l'air dans les grandes agglomérations françaises réalisés en collaboration avec l'École des hautes études en santé publique de Rennes.

Nous travaillons sur les différents focus et nous avons prévu de traiter, dans le thème santé et environnement, les problématiques d'exposition aux polluants et nuisances. Ces disparités pourront donc être évoquées dans ce cadre. L'édition 2019 du rapport sur l'état de l'environnement comprendra, outre ces dossiers thématiques, une synthèse présentant un panorama relativement précis de la situation de l'environnement en France. La problématique des inégalités environnementales pourra y être abordée.

Xavier TIMBEAU

Il ne s'agit pas seulement de savoir si ces questions sont traitées dans le rapport sur l'état de l'environnement, mais de déterminer si nous disposons des sources d'information permettant de connaître ces inégalités. Si le constat est fait de l'insuffisance des données, il conviendra d'ajouter dans les enquêtes des questionnements sur ces sujets. Aujourd'hui, nous parlons des inégalités environnementales sans trop savoir ce qu'il se passe réellement. La question des sources apparaît quand même fondamentale.

Je vous propose de passer au thème central de notre séance.

LES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ

Choix et suivi des indicateurs de la biodiversité pour la France

Antoine LEVEQUE, Sdes

Je suis chargé de mission « milieux naturels, espaces protégés » au Sdes et je m'occupe à mi-temps des indicateurs de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB).

Les indicateurs de la biodiversité constituent un vaste sujet. Depuis sept ans, la réflexion autour de ces indicateurs s'est concentrée dans le cadre de l'ONB. L'ONB tire son origine de la deuxième stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) adoptée en 2010-2011 pour la période 2011-2020 qui regroupe six orientations stratégiques et vingt objectifs. Il a été créé formellement par la loi Grenelle 1 et son article 25 qui prévoit que l'ONB est responsable du suivi des effets de cette stratégie nationale de la biodiversité à la fois sur la biodiversité et sur les interfaces entre cette biodiversité et la société, ce qui constituait une nouveauté par rapport à la première stratégie nationale.

L'ONB a pour mission de :

- traduire en questions les orientations stratégiques et les obligations de la stratégie nationale pour la biodiversité ;

- élaborer un jeu d'indicateurs pour suivre les effets de cette stratégie dans son ensemble et des jeux spécifiques pour suivre ces effets à un niveau plus fin ;
- renseigner ces indicateurs et les mettre à disposition des décideurs et des citoyens.

L'ONB constitue un projet participatif et travaille de manière ouverte avec l'ensemble des acteurs intéressés par la production d'informations chiffrées et documentées sur la biodiversité (ONG, syndicats, fédérations professionnelles, administrations), dans le cadre de différentes instances. Historiquement, l'Observatoire était porté par la Direction de l'eau et de la biodiversité.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, il est placé sous la houlette de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) créée par la loi biodiversité en 2016. Son organe décisionnel, le comité national sera refondu dans le nouveau comité national biodiversité (CNB). Sur le plan opérationnel, les travaux de l'Observatoire reposent sur plusieurs groupes de travail, dont un groupe sur les indicateurs et sur des réunions thématiques permettant de réaliser des focus sur des sujets particuliers. Ces groupes de travail et ces réunions thématiques constituent le lieu d'émergence des indicateurs. Ils réunissent tous les partenaires qui le souhaitent. Les choix y sont discutés avant validation par l'organe décisionnel.

La réflexion sur les indicateurs est basée sur les initiatives et les souhaits des parties prenantes, mais elle tient systématiquement compte des données disponibles. Cette démarche repose sur une grande diversité d'acteurs qui fournissent des systèmes et des bases de données. Sans ces systèmes et données de base, nous ne pourrions pas calculer les indicateurs. Le groupe de travail Indicateurs constitue le cœur du système. Il s'est réuni à 52 reprises en sept ans et a favorisé la montée en puissance progressive de l'ONB.

Contrairement aux démarches des observatoires précédents, l'ONB a travaillé à partir des questions qui reflétaient les orientations de la stratégie. Pour répondre à la SNB, nous avons créé un jeu de huit questions principales que nous avons complété par un jeu de questions plus thématiques. Aujourd'hui, il existe quatre questionnements complémentaires à la stratégie sur la forêt, les milieux humides, les milieux marins et littoraux et les milieux d'eau douce. Par ailleurs, le cadre DPSIR (modèle) n'est pas appliqué aux indicateurs eux-mêmes, mais aux questions. Chaque question est reliée aux objectifs stratégiques et structurée en sous-questions.

Un même indicateur peut être mobilisé par plusieurs questions et la réponse à une question s'appuie sur un ensemble d'indicateurs. Cette matrice « questions X indicateurs » constitue le cœur opérationnel du système de suivi de l'ONB et en fait toute son originalité. Le site liste les huit questions affiliées à la SNB et, pour chaque question, comporte une présentation, les objets mobilisés, les sous-questions et les indicateurs mobilisés pour y répondre.

L'Observatoire suit 92 indicateurs. Quatre jeux d'indicateurs sont directement dédiés au suivi de la stratégie nationale de biodiversité : Synthèse (32 indicateurs), Nature (29 indicateurs), Connaissance (7 indicateurs) et Outre-mer (3 indicateurs), soit un corpus de 63 indicateurs. Ces jeux sont complétés par des indicateurs thématiques relatifs par exemple aux forêts, aux milieux humides, aux milieux marins et littoraux, au changement climatique, etc. Ainsi, sur les sols, il existe quatre indicateurs. Aujourd'hui, nous disposons d'indicateurs sur ce sujet parce qu'un groupe scientifique produit de la donnée par un recueil sur le terrain. La pérennité de ces systèmes d'information se révèle très importante pour pouvoir produire des indicateurs.

En 2012, l'ONB suivait une quarantaine d'indicateurs. Leur nombre a plus que doublé aujourd'hui. Des thèmes ont émergé au fur et à mesure. Les dernières mises en ligne cette année portent sur les thèmes du changement climatique, la mer et le littoral, l'eau douce. De 70 visuels à l'origine, l'offre s'est enrichie pour en compter aujourd'hui plus de 250. Ce contenu est accessible à tous sur le site de l'ONB. Nos indicateurs sont territorialisés autant que possible. C'est le cas pour 41 des 89 indicateurs disponibles. Nous cherchons à le faire sur des périmètres cohérents vis-à-vis de la biodiversité (biogéographie, bassins versants, etc.). La richesse du contenu permet de conduire des réflexions croisées avec d'autres stratégies pour éviter les redondances et réaliser des économies d'échelle. Ainsi, les indicateurs de l'ONB alimentent le volet biodiversité de la SNTEDD, puisque ces deux démarches disposent de 14 indicateurs en commun, dont 9 issus *stricto sensu* de l'ONB.

L'ONB représente le lieu de création et d'émergence des indicateurs en lien avec la société civile. Dans le cadre de la reprise par l'AFB et de la possible intégration de cet observatoire dans un système d'information biodiversité que l'AFB doit mettre en œuvre, une réflexion est en cours. Un forum se tiendra d'ailleurs en décembre sur ces thèmes. Les enjeux actuels portent sur la pérennisation des systèmes d'information qui sous-tendent la production de ces indicateurs, notamment le système d'information Nature et Paysage, et

sur une meilleure connaissance de ces indicateurs qui offrent une information très riche. Le site offre des modalités de recherche facilitées et les données qui servent à calculer chaque indicateur sont directement accessibles depuis le site.

Claire PLATEAU

Avez-vous regardé de près les définitions des métadonnées qui doivent être transmises à l'ONU ?

Antoine LEVEQUE

Dans le cadre de l'ONB, nous ne nous sommes pas encore approprié les ODD. Le sujet a été présenté au groupe de travail Indicateurs qui s'est réuni en octobre pour qu'il commence à s'en imprégner.

Claire PLATEAU

Cinq ou six dossiers biodiversité ont été validés.

Antoine LEVEQUE

Nous les avons étudiés au sein du Sdes, notamment les listes rouges.

Claire PLATEAU

Je crois que la façon de transmettre les données a été validée.

Antoine LEVEQUE

Tout à fait.

Panorama du suivi des indicateurs de la biodiversité dans d'autres pays

Irénée JOASSARD

Je suis responsable du bureau de l'état des milieux au sein du Sdes. J'ai eu la charge du pilotage de l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement en 2014. Sophie Condé, du muséum national d'histoire naturelle, devait intervenir à l'origine au titre de ses fonctions au sein du Centre thématique européen sur la biodiversité biologique. Je m'efforcerai de la remplacer.

Tous les pays, au titre de la mise en œuvre des ODD, doivent produire des indicateurs en matière de biodiversité, c'est-à-dire sur les objectifs 14 relatifs à la vie aquatique et 15 pour la vie terrestre. Quatorze indicateurs sont ainsi prévus au titre de l'objectif 15 sur l'état de différents compartiments, sur les pressions qui peuvent être exercées sur la biodiversité et les écosystèmes terrestres. L'Union européenne dispose, *via* Eurostat, d'un panel d'indicateurs permettant de suivre ces objectifs et issus de reportages de données nationales à l'échelle européenne. En France, sept indicateurs sont actuellement disponibles sur le site de l'Insee pour l'objectif 15 et quatre indicateurs sont en ligne pour l'objectif relatif à la vie aquatique, notamment la part des eaux marines protégées. Chaque pays est ainsi invité à produire des indicateurs pour suivre les objectifs fixés dans l'Agenda 2030.

À l'échelle européenne, la démarche *Streamlining European Biodiversity Indicators* (Sebi) a été mise en œuvre en parallèle en 2005 pour suivre la mise en œuvre des objectifs européens au regard des enjeux de la biodiversité. Cette démarche est menée en concertation avec différents organismes, dont le Centre thématique européen sur la diversité biologique. Elle se traduit par la création d'un jeu d'indicateurs donnant une vision sur l'état de la biodiversité des écosystèmes en Europe au regard des stratégies européennes et internationales. Ces indicateurs, disponibles sur le site de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), sont mobilisés pour de nombreuses évaluations, dont le rapport sur l'état de l'environnement en Europe publié en 2015.

Ces 26 indicateurs portent sur les différents compartiments de l'environnement, comme l'évolution des oiseaux communs, la qualité des eaux, etc. Ces sujets traitent à la fois des pressions sur l'environnement, de l'état de certains compartiments de l'environnement, mais aussi des réponses apportées par les sociétés

pour répondre aux enjeux, notamment en termes d'implication des citoyens ou de dépenses de protection de l'environnement.

Ces indicateurs contribuent à l'évaluation des politiques sur la biodiversité. Ils éclairent aussi sur les interactions entre les pressions et l'état de l'environnement, et les réponses apportées. Ces dispositifs reposent sur des données collectées par les pays et remontées à l'échelle européenne pour former des indicateurs synthétiques. Ces indicateurs couvrent dans la mesure du possible les 39 pays membres de l'AEE, montrent des tendances et sont mis à jour régulièrement. En termes de sources, ils reposent sur les données collectées par l'agence européenne, les rapportages réalisés par les États au titre de certaines directives européennes (directives Nature), les données collectées par Eurostat ou dans le cadre d'autres programmes européens (Forest Europe) et enfin les données collectées par des organisations européennes (oiseaux, papillons, etc.).

L'harmonisation de la collecte des données représente un long parcours. Il faut assurer une collecte régulière, avec un enjeu de pérennité des systèmes d'information. Ces données doivent être croisées pour de multiples usages (objectifs de développement durable, stratégies nationales, etc.) pour ne pas créer de nouveaux indicateurs quand ils existent. Cela permet de gagner du temps et de l'efficacité. Il convient également de développer des approches systémiques au lieu de travailler les sujets distinctement. Ceci doit permettre de renforcer l'information des décideurs et des citoyens.

Les indicateurs Sebi sont disponibles sur le site de l'Agence européenne pour l'environnement et d'autres sites de l'Union européenne. Ces 26 indicateurs portent notamment sur les habitats d'intérêt communautaire, les espèces d'intérêt communautaire, les oiseaux, la fragmentation des milieux, la prise de conscience des citoyens sur les enjeux environnementaux, la qualité de l'eau douce, etc. Ils couvrent l'ensemble des sujets de pression et de réponse aux enjeux environnementaux.

Chaque pays travaille également sur des indicateurs nationaux qui permettent d'abonder les indicateurs européens ou mondiaux. Lorsque nous analysons les travaux menés au Royaume-Uni, en Suisse, en Finlande ou en Belgique, nous constatons que la France n'a pas à rougir de son travail. Les 92 indicateurs de l'ONB dépassent largement les données mises en ligne par les autres pays. Nous couvrons aussi des sujets plus larges. La France affiche un éventail d'indicateurs impressionnant qui permet de répondre à de nombreuses questions.

Échanges

Jean-Pierre BOMPARD

Lorsque vous présentez les indicateurs, analysez-vous aussi sur la fiabilité et la robustesse des sources ? Certaines données proviennent du système statistique, mais d'autres résultent de systèmes d'observation participatifs et reposent sur des techniques statistiques plus ou moins certaines. Ce n'est pas parce qu'un chiffre est disponible qu'il est forcément bon.

Lors des débats sur la proposition de loi d'Eva Sas, un seul indicateur sur la biodiversité a été identifié. Les différents groupes hésitaient entre les oiseaux et l'artificialisation des sols et le Premier ministre a tranché en faveur de l'artificialisation. Votre travail répond à un besoin précis, mais il existe aujourd'hui une profusion d'indicateurs. N'êtes-vous pas tentés, à partir de tous vos indicateurs, de constituer un indicateur synthétique pour pouvoir communiquer ? L'artificialisation apparaît moins compliquée à suivre que l'indice d'abondance des oiseaux communs, d'autant que la politique à mener sur ce dernier sujet s'avère plus délicate à déterminer. Avez-vous prévu de forger un indicateur synthétique représentatif de la biodiversité ?

Antoine LEVEQUE

Nous sommes conscients qu'un chiffre n'a de sens que s'il est robuste. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place, dans le cadre de l'ONB, une évaluation totalement indépendante de nos indicateurs que nous avons confiée à la FRB (Fondation pour la recherche sur la biodiversité). Chaque expert du réseau va évaluer quelques indicateurs à partir des données disponibles sur notre site internet. Cette évaluation repose sur un certain nombre de critères selon la grille d'évaluation mise en place par la FRB. Ces évaluations sont rendues publiques et mises en ligne sur la page des indicateurs. Cette autocritique permet au lecteur de se faire une idée de la robustesse de l'indicateur. Il est vrai que les 92 indicateurs ne présentent pas tous le même niveau de robustesse, mais nous assurons une parfaite transparence de l'information, ce qui reste assez rare.

La quête d'un indicateur synthétique sur la biodiversité n'est pas nouvelle. Plusieurs tentatives ont été lancées en vain. La biodiversité est diverse dans ses composantes. Selon le focus, nous pouvons même constater des interactions contradictoires. Certaines actions sur la forêt peuvent ainsi contrevenir aux milieux ouverts. Il est certain que le pilotage d'une politique publique avec 92 indicateurs apparaît presque impossible. Des pays ont raisonné à partir de notations pour obtenir un indicateur unique (Norvège, Canada), mais cette technique présente des limites méthodologiques et ne résout pas le problème des groupes de pression. L'ONB n'a pas cherché pour l'instant à créer un tel indicateur, car il s'agit avant tout d'une question politique.

Claire PLATEAU

Le service statistique public reste très prudent sur le sujet, car ces indicateurs composites se révèlent assez peu scientifiques. Les pondérations relèvent en effet de choix politiques. L'Insee préfère publier les différentes composantes et laisse à l'utilisateur le soin de les agréger. Au niveau de l'ONU, cette question fait l'objet de débats très compliqués. Les formulations mêmes de chaque indicateur se révèlent extrêmement complexes. Nous avons travaillé, lors de la précédente réunion, sur l'indicateur visant à progresser vers une gestion durable des forêts. Cet indicateur s'avère très sensible pour certains pays comme le Brésil. Or nous avons rapidement pris conscience qu'il était impossible de trouver un indicateur unique. Nous avons donc élaboré un tableau d'indicateurs, mais lorsqu'il s'est agi d'agréger, les pays ne parvenaient pas à s'accorder sur les poids respectifs. Nous avons donc conservé un tableau de six indicateurs. Le Brésil était fortement opposé à certains indicateurs. Nous avançons au cas par cas, trouvant parfois un indicateur agrégé. La biodiversité soulève des questions extrêmement complexes et les pondérations relèvent de choix très compliqués, au-delà de nos connaissances actuelles.

Lionel LAUNOIS, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Nous essayons tous de tendre vers des indicateurs composites. Il existe un indicateur composite sur la qualité de l'eau à l'échelle européenne qui intègre des enjeux de pression et d'impact. Pour la biodiversité, la problématique repose sur la définition que l'on donne à la notion elle-même. Or cette question se révèle très complexe. Le spectre des impacts et des pressions et la multiplicité des thématiques associées à la biodiversité (air, eau, sol, etc.) empêchent de former un indicateur synthétique. D'ailleurs, un rapport de l'OCDE a conclu à l'impossibilité de constituer un indicateur composite sur la biodiversité et recommande de travailler sur des composantes de la biodiversité.

Au niveau de la FAO, je suis le grand projet LEAP (*Livestock Environmental Assessment and Performance – Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementale de l'élevage*) qui associe les gouvernements, les professionnels et les ONG afin d'établir des liens entre l'élevage et l'environnement. Ce projet étudie les impacts de l'élevage sur tous les compartiments ainsi que sur la biodiversité. Je vous invite à consulter le site de la FAO dédié à ce projet. La méthodologie repose sur l'analyse du cycle de vie (ACV). Le projet vise à étudier l'impact des produits liés à l'élevage jusqu'au consommateur. Or la biodiversité constitue une composante majeure dans ce cadre.

Ce travail s'est déroulé en deux étapes. Un consortium d'experts et de scientifiques internationaux s'est tout d'abord attaché à définir un cadre pour la biodiversité. Le rapport est en ligne. La deuxième étape est en cours et sera soumise à la consultation du public. Elle concerne les indicateurs de biodiversité liés à l'élevage. Les premières conclusions du groupe d'experts montrent que la méthode ACV présente ses limites et mérite d'être complétée par d'autres méthodes. La parution est prévue au premier semestre 2018.

Catherine AUBERTIN, Institut de recherche pour le développement (IRD)

Je suis responsable de l'application du protocole de Nagoya (titre 5 de la loi Biodiversité). Nous avons éprouvé de grandes difficultés pour renseigner le questionnaire. Je travaille sur les outils économiques et juridiques. Les chercheurs ne raisonnent pas sur une vision aussi restreinte de la biodiversité. J'ai été étonnée par l'absence de sensibilité économique et sociale dans votre découpage. Les chercheurs ne travaillent pas que sur les chauves-souris. L'écologie scientifique mobilise aussi les outils de la biologie moléculaire. Je me demande si le nombre de brevets déposés sur les techniques d'édition du génome ne pourrait pas constituer l'un des indicateurs de la biodiversité.

Chloé BEGUE, Association Humanité et Biodiversité

Communiquez-vous avec les instances qui travaillent sur les indicateurs d'autres stratégies pour assurer une correspondance entre vos indicateurs ?

Luc MAUCHAMP

La définition d'un indicateur unique peut apparaître séduisante intellectuellement. Je rappellerais néanmoins que notre planète se trouve dans une situation catastrophique, avec une sixième extinction d'espèce majeure, un bouleversement climatique, un milliard d'individus éprouvant de grandes difficultés pour vivre et une croissance exponentielle de la population. Avec le Produit intérieur brut (PIB), nous avons finalement oublié un grand nombre de sujets. La diversité humaine et la complexité de la planète méritent sans doute un minimum d'indicateurs.

Je tiens aussi à insister sur la différence entre les indicateurs de politique publique et les indicateurs de contexte, car nous mélangeons souvent les deux. Les indicateurs de contexte présentent la situation et ne disent rien sur ce qu'il faut faire. Les indicateurs de politique publique sont centrés sur la société et les actions à mener. Le mélange des deux peut se révéler dommageable, car on va mesurer l'effort de la société par rapport à l'évolution du contexte. Or vous pouvez mener une action extrêmement forte sur les oiseaux dans le cadre d'une politique donnée, mais les oiseaux vont quand même baisser, parce que d'autres politiques détériorent la biodiversité. Il faut donc bien distinguer ces deux types d'indicateurs. De nombreuses erreurs sont commises aujourd'hui. On pense que les politiques sont mauvaises, parce que le contexte va mal alors que ce sont peut-être d'autres politiques qui affectent ce contexte.

Enfin, le terme d'indicateur représente un terme fourre-tout. Pour nous, l'évolution favorable de la gestion des forêts ne constitue pas un indicateur, mais une thématique. Un indicateur constitue un chiffre unique. Il existe des indicateurs différents qui donnent des indications différentes. Or c'est toute la complexité des indicateurs établis à l'échelle internationale. Je sais que des efforts importants sont réalisés aujourd'hui sur les ODD pour obtenir des indicateurs très précis.

Antoine LEVEQUE

Nous essayons d'établir des liens avec les autres stratégies dans la mesure du possible. Je travaille par exemple avec la personne chargée de l'observatoire national de la mer.

Claire PLATEAU

Il est vrai que les indicateurs étaient un peu bruts à l'origine. Néanmoins, nous précisons actuellement les termes et nous veillons à ce que chaque indicateur réponde à une définition bien précise. Nous avons la volonté de converger au niveau international pour former une base unique d'indicateurs.

Xavier TIMBEAU

Même si un indicateur agrégé reste illusoire, cela ne veut pas dire pour autant que tous les tableaux de bord présentent la même valeur et que celui qui compte le plus grand nombre d'indicateurs est meilleur que les autres. Les indicateurs doivent être choisis, normalisés pour pouvoir être suivis et comparés. Il faut également forger des cadres cohérents dans lesquels ces indicateurs s'articulent. Cela ne nous exonère pas de tout le travail critique qui peut être effectué par ailleurs.

Jean-Pierre BOMPARD

Nous observons actuellement une inflation constante des indicateurs. Or les responsables politiques, syndicaux et associatifs ne peuvent pas s'approprier cette masse. Il conviendrait donc d'identifier les indicateurs les plus représentatifs. Le fait que le contexte reste mauvais malgré les politiques publiques doit quand même nous interpeller. Aujourd'hui, les publications du service statistique du ministère montrent que tous les indicateurs de la biodiversité sont au rouge. Nous devons nous concentrer sur les actions qui peuvent produire des résultats. Il faut adopter un discours positif, car la complexité pourrait nous inciter à ne pas prendre de décision.

Xavier TIMBEAU

Il importe de tirer de ces indicateurs un message qui peut être unique.

Isabelle ANXIONNAZ

Vous pouvez continuer d'envoyer des messages au Cnis qui les intégrera dans d'autres débats. Nous engagerons prochainement la démarche de moyen terme et tous les sujets qui n'ont pas été traités dans le moyen terme actuel pourront y être abordés.

Proposition d'avis

Isabelle ANXIONNAZ

Nous vous proposons l'avis suivant :

La Commission a pris connaissance des travaux de l'Observatoire national de la biodiversité, créé par l'article 25 de la loi Grenelle 1 d'août 2009, animé depuis septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité, dont l'objet est de mettre à disposition du public une information actualisée sur la biodiversité.

Au sein de l'observatoire, le groupe de travail « Indicateurs » a élaboré un jeu de 92 indicateurs organisés, à partir d'une entrée par questions, en deux ensembles : l'un de quatre jeux directement liés à la Stratégie nationale pour la biodiversité, l'autre de huit jeux thématiques. Ces indicateurs sont en grande partie territorialisés.

La Commission salue l'avancée de la production de ces indicateurs et encourage la poursuite de leur territorialisation.

Elle sera attentive à la bonne prise en compte des besoins statistiques nouveaux pour suivre les objectifs et cibles de développement durable de l'Agenda 2030, tant au niveau national qu'au niveau international.

Par ailleurs, la Commission recommande que les efforts soient mutualisés sur l'ensemble des démarches traitant d'indicateurs autour de cette thématique, pour une meilleure articulation et lisibilité des indicateurs et des messages délivrés.

Claire PLATEAU

Pour prendre en compte la remarque, j'ai l'impression que la biodiversité se trouve à la croisée de développements scientifiques au-delà des statistiques et de méthodes innovantes. Il faudrait donc en tenir compte dans l'avis.

Isabelle ANXIONNAZ

Nous pourrions ajouter à la fin du troisième paragraphe : *« Elle a noté que le jeu actuel des indicateurs a vocation à être complété avec des thèmes émergents ».*

Catherine AUBERTIN

Ces indicateurs sont neutres du point de vue social ou économique. Avec le titre 5 de la loi sur la biodiversité, les chercheurs doivent désormais réaliser trois déclarations pour travailler. La prochaine réunion de la convention sur la diversité biologique évoquera les biologies synthétiques. Le Brésil est en train de revendiquer des droits sur les bases de données numériques qui sont en libre accès. Il faut s'ouvrir aux enjeux géopolitiques, socio-économiques.

Xavier TIMBEAU

Il s'agit des aspects industriels de la biodiversité.

Catherine AUBERTIN

Non, ce n'est pas l'industrie, c'est la réalité. Un chercheur qui étudie les chauves-souris aujourd'hui utilise la biologie moléculaire.

Jean-Pierre BOMPARD

Vous savez que la biologie moléculaire soulève un vrai débat sociétal. Je connais les discussions sans fin qui ont lieu au sein de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). Il faut veiller à ne pas présenter la biologie moléculaire comme un élément neutre socialement.

Catherine AUBERTIN

Je fais référence aux bases de données numériques. N'oublions pas que la loi pour la République numérique oblige les chercheurs à publier toutes les données sur des bases.

Xavier TIMBEAU

J'entends bien les questions essentielles soulevées par ces dimensions en termes de propriété, d'application et d'introduction de nouveaux organismes ou de nouvelles entités. Notre commission traite cependant d'indicateurs et d'informations statistiques.

Catherine AUBERTIN

J'ai été choquée par la présentation du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD. Il ne faut pas scinder les sujets environnementaux, économiques et sociaux, car le développement durable repose sur la conjonction de ces trois dimensions.

Xavier TIMBEAU

Il ne faut pas seulement encourager la poursuite de leur territorialisation. Il faut également les ancrer dans les problématiques actuelles, qu'elles soient scientifiques, sociales ou productives.

Corinne BRACHET-DUCOS

Je m'intéresse aux questions de biodiversité à partir de problématiques d'aménagement du territoire. Les schémas de cohérence régionale écologique (SRCE) désignent des coulées vertes d'importance régionale pour préserver des corridors écologiques intermédiaires, des cheminements en continuité et réserve de biodiversité. Or « le boom démographique » renforce l'avidité des promoteurs sur les territoires. Nous (plusieurs associations et collectifs citoyens) avons créé une coordination régionale de défense des espaces verts et publics en Île-de-France (Ceve Île-de-France). Sur la région parisienne, le SDRIF (Schéma directeur de la région d'Île-de-France) incite les maires à hyper-densifier mais mentionne aussi la sauvegarde de la Nature en ville, la non artificialisation des sols. Au rythme des constructions actuelles, il n'existera bientôt plus de square ni de parc dans les petites villes déjà très denses. Ceci est contradictoire avec les directives de protection de la Nature, comme celles pour la sensibilisation aux enjeux du développement durable vers le public. Souvent, il est fait des confusions entre une vraie naturalité non modifiée par l'homme et une ingénierie écologique de transformation de l'environnement. Par exemple, sur Édusol (site pédagogique du ministère de l'éducation nationale), l'enseignement au développement durable (EDD) présente des cours et un des ateliers mis en avant consiste à réaliser des plantes en pot sur des surfaces verticales. Il me semble que ce n'est pas une sensibilisation à la biodiversité et à la nature et qu'il y a un risque de « confusion » et mauvaise interprétation. C'est pourquoi, il faut tenir compte des indicateurs de biodiversité qui sont actuellement « dans le rouge » et se fixer des objectifs d'action pour que réellement les actions publiques (décisions, préconisations et directives) qui sont initiées dans le bon sens, aient une efficacité sur le terrain et contraignent à la sauvegarde de la biodiversité en sensibilisant le plus grand nombre avec un suivi des actions mesurables. Les municipalités ont besoin de construire toujours plus et mènent une politique au jour le jour. Elles ne suivent pas les directives. Je constate dans le suivi des indicateurs de biodiversité que chaque indicateur correspond à une mesure d'observation d'un état présent ou formule une préconisation. *In fine*, nous ne parvenons jamais à un indicateur agrégé qui pourrait permettre de suivre les effets des préconisations et des directives, suivant un objectif de développement durable. Au titre de l'ODD 11, par exemple, les politiques doivent trouver un moyen pour garantir aux citoyens un espace vert public de diversité. Or dans notre exemple local, les citoyens constatent que le seul square qui perdure dans une ville

très dense combinant les inégalités sociales, la pollution et diverses carences peut être acheté par un promoteur en vue d'une construction. Dans un tel contexte, les indicateurs n'ont pas fini de se dégrader.

Xavier TIMBEAU

J'entends votre propos, mais la commission n'a pas pour but de produire des schémas coercitifs qui empêcheraient les promoteurs de construire. Elle a pour objet de faire en sorte que l'information qui servirait à décrire les états de la biodiversité permette de prendre ces décisions en toute compréhension des conséquences. Le point de l'interface entre la biodiversité et le fonctionnement des sociétés me paraît essentiel. Il n'a pas été vraiment traité dans les exposés, mais il a quand même été signalé. Il fait partie des thématiques fondatrices de la démarche de l'Agence française de la biodiversité. Nous devons vérifier si nous disposons de la bonne information pour prendre des décisions.

Corinne BRACHET-DUCOS

Nous pouvons agréger et rendre les bases de données interopérables entre elles et créer ainsi des indicateurs agrégés. Je pense que le suivi par la cartographie territoriale (par exemple Cartoviz de l'IAU avec les plans d'occupation des sols et Corine Land Cover pour la couverture végétale) devrait être intégré de façon primordiale. Les politiques doivent pouvoir imposer certaines actions. Comment communiquer auprès des citoyens qui vivent presque uniquement dans le béton ? Un objectif de développement durable consisterait à montrer comment la France, en suivant ces indicateurs, a évolué dans sa réponse politique.

Jean-Pierre BOMPARD

Ce n'est pas le rôle de la présente de la commission.

Xavier TIMBEAU

Notre rôle doit être à la fois plus modeste et plus ambitieux. Nous devons réfléchir aux instruments et aux informations qui pourraient alimenter un processus de décision et de prise de conscience. Nous devons voir si dans la façon dont les bases de données sont utilisées et mises en relation, nous ne passons pas à côté des problèmes, ce qui nous empêcherait de prendre les bonnes décisions par ignorance. Nous devons renoncer à toute volonté prescriptive, mais nous devons malgré tout nous établir comme la première ligne.

Corinne BRACHET-DUCOS

Pour la ville, une proposition est faite pour la mise en place d'un système de démocratie qui permette aux citoyens de participer à l'aménagement du territoire. Or la France indique qu'elle a mis en place des Scot (Schéma de cohérence territoriale) pour répondre à cet ODD. Nous pensons que le Scot, qui sera effectif en 2030 arrivera trop tard. Je ferai « l'exercice » de propositions d'indicateurs pour répondre au mieux à ces questionnements.

Xavier TIMBEAU

Ce sujet est tout à fait passionnant et nous pourrons l'examiner une prochaine fois. Si l'on s'en tient à une définition administrative de la gouvernance, nous aboutissons à des absurdités. L'existence d'un Scot n'implique pas nécessairement la participation et l'information des citoyens. Si nous mettons en lumière la situation, nous pouvons provoquer des prises de conscience et des décisions.

Jean-Pierre BOMPARD

Encore faut-il que cela se traduise en termes statistiques. Le DPU (droit de préemption urbain) présente un sens du point de vue démocratique. Néanmoins, la comptabilisation devient compliquée.

Nous pouvons effectivement faire référence aux problématiques sociétales, mais il faut déterminer si les indicateurs comprennent un volet sur les innovations.

Xavier TIMBEAU

Nous pouvons indiquer « *dans les problématiques sociétales et les innovations* ».

Florian BARNIER, Muséum national d'histoire naturelle

Nous ne pouvons pas produire d'indicateurs sans données. Il me semblerait donc opportun d'ajouter une phrase sur la pérennisation des suivis sur la biodiversité.

Xavier TIMBEAU

Je partage votre avis. Il n'y a pas d'indicateurs sans données et les données doivent être pérennes.

Isabelle ANXIONNAZ

Nous pouvons ajouter la phrase suivante : « *Elle insiste sur la pérennisation des données permettant de calculer ces indicateurs* ».

Une participante

Vous avez mentionné les données qui commencent à s'ouvrir, notamment les données sur les véhicules, le logement ou la consommation d'énergie. Encourager l'ouverture des bases de données qui ne relèvent pas directement de la biodiversité, mais qui peuvent être croisées avec ces informations me paraît important. Les données du monde agricole ou de la santé restent très peu accessibles et très peu utilisées pour créer des indicateurs.

Xavier TIMBEAU

Nous pouvons indiquer « *pérennisation et ouverture des données* ».

CONCLUSION

Xavier TIMBEAU

Je vous remercie de votre présence. La prochaine réunion aura lieu le 24 mai 2018 après-midi.

La séance est levée à 13heures10.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

La Commission a pris connaissance des travaux de l'Observatoire national de la biodiversité, créé par l'article 25 de la loi Grenelle-1 d'août 2009, animé depuis septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité, dont l'objet est de mettre à disposition du public une information actualisée sur la biodiversité.

Au sein de l'observatoire, le groupe de travail « Indicateurs » a élaboré un jeu de 92 indicateurs organisés, à partir d'une entrée par questions en deux ensembles : l'un de quatre jeux directement liés à la Stratégie nationale pour la biodiversité, l'autre de huit jeux thématiques.

Ces indicateurs sont en grande partie territorialisés.

La Commission salue l'avancée de la production de ces indicateurs et encourage la poursuite de leur territorialisation et leur ancrage dans les problématiques et les innovations sociétales. Elle insiste sur la pérennisation et l'ouverture des données permettant le calcul de ces indicateurs.

Elle sera attentive à la bonne prise en compte des besoins statistiques nouveaux pour suivre les objectifs et cibles de développement durable de l'agenda 2030, tant au niveau national qu'au niveau international.

Par ailleurs, la Commission recommande que les efforts soient mutualisés sur l'ensemble des démarches traitant d'indicateurs autour de cette thématique, pour une meilleure articulation et lisibilité des indicateurs et des messages délivrés.

Référence : avis général de moyen terme n°32

DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site du Cnis

Documents préparatoires

- [Programme de travail 2018 - Commission Environnement et développement durable](#)
- [Mandat du groupe de travail Cnis sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD](#)

Documents complémentaires

- [Les objectifs de développement durable du rapportage de juin 2018](#)
- [Choix et suivi des indicateurs de la biodiversité pour la France](#)
- [Panorama du suivi des indicateurs de la biodiversité en Europe](#)
- [Point sur la territorialisation des indicateurs ONB au 13 juin 2017](#)